

ST. EPIPHANE (310-403) raconte qu' "ayant vu à l'entrée de l'église d'une petite ville de Palestine un voile où l'on avait peint l'image du Christ, il le déchira avec indignation comme "contraire à l'autorité des Écritures et à notre religion."—(Cité par St. Jérôme, Epist. I.I.)

ST. AUGUSTIN (354-430).—"Que tous ceux qui servent les images et qui se glorifient dans les idoles soient confondus. Mais quelque disputeur, se croyant savant, dit : je n'adore pas une pierre ou cette image qui ne ressent rien, mais je m'incline devant ce que je vois, et je sers celui que je ne vois pas..... En nous donnant cette sorte d'explication de leurs images, ils se croient très habiles, comme s'ils n'étaient pas idolâtres."—(Enarr. in Ps. XCVI, II.)

"J'en connais qui adorent des tombeaux et des images, mais l'Église catholique les condamne, et s'efforce journellement de les corriger comme des enfants pervers."—(De Nor. Eccles. I, XXXIV, 75, 76.)

Nous n'en finirions pas de citer les auteurs sacrés de l'Église primitive qui, d'accord avec l'enseignement divin, ont dénoncé le culte des images. Tous, TERTULIEN (160-240), CLEMENT D'ALEXANDRIE (III^e siècle), ST. JEAN CHRYSOSTOME (347-407), et d'autres encore, se sont élevés avec plus ou moins de force contre cette abominable coutume. Ils sont même allés jusqu'à dire que, selon le deuxième commandement, il ne devrait y avoir ni peintures, ni sculptures dans les églises chrétiennes.

Longtemps les chrétiens partageaient la répugnance du peuple juif pour les arts plastiques appliqués aux objets religieux. La peinture et la sculpture avaient été si longtemps prostituées au service de l'idolâtrie que l'Église ne pouvait se résoudre à les employer à la représentation de sujets chrétiens. Toutefois et peu à peu, le besoin de combattre l'effet des emblèmes profanes, continuellement présents dans la vie civile et domestique, fit introduire dans les habitations, sur les meubles, sur les ustensiles, des emblèmes chrétiens : la croix, le bon berger, le poisson, le vaisseau, l'ancre, la colombe, la palme, la lyre, le coq, etc. Cependant nous verrons comment le concile d'Elvire, tenu en l'an 306, condamna cette innovation. Dans la seconde moitié du IV^e siècle on commença à peindre dans les églises dédiées aux martyrs, l'histoire de leurs souffrances. On ne voulait par là, comme le disaient Paulin et Grégoire le Grand, qu'instruire d'une manière saisissante les ignorants et les simples. On avait soin d'ailleurs de prémunir les fidèles contre toute idée d'adoration.

Terminons cette étude sommaire d'une importante question en rapportant les décisions de quelques conciles antérieurs au concile de Trente. A cette époque, en somme assez rapprochée des temps apostoliques, on n'ajoutait rien encore aux enseignements contenus dans la Bible; on se contentait de les commenter ou d'en interpréter les points obscurs d'une façon différente quelquefois, mais toujours logique.

Peu à peu les commentateurs s'appuyèrent non sur la Parole de Dieu, mais sur une tradition sans fondation évangélique,—ou si peu,—firent des interpolations et, pour les besoins de leur cause, remanièrent les textes sacrés. Au concile de Trente (1545), l'Église romaine fit "siens", tous ces remaniements qui, pour la plupart, "ne se lisaient point dans l'Écriture Sainte, ou ne pouvaient se prouver par elle", et DECRETA (1553) comme dogmes de religion et articles de foi toutes ces erreurs nées de l'ignorance et de la perversité.